

Règlement de la Bourse
BOURSE AUX VELOS / Tournefeuille
Dimanche 12 mai 2019

Organisée par Vélo Tournefeuille de l'association « 2 Pieds 2 Roues »

- 1. Les dépôts sont autorisés à partir de 9h et jusqu'à 12h sur la place de la Mairie de Tournefeuille.**

- 2. La vente s'effectue entre 10h et 14h. Peuvent être soumis à la vente : vélos, rollers, trottinettes, carrioles ou tout autre moyen de locomotion à roues sans motorisation thermique. Ne sont pas acceptés les pièces détachées et les casques.**

- 3. Seuls sont acceptés les matériels en bon état de marche. Peuvent être refusés par l'organisateur des matériels jugés en état non satisfaisant.**

- 4. Une fiche de dépôt est renseignée pour chaque dépôt (coordonnées, type de vélo, prix demandé, etc.) Le vendeur s'engage sur l'honneur sur la licéité de l'origine des articles déposés, il devra présenter une pièce d'identité au moment du dépôt.**

- 5. La Bourse aux vélos est réservée aux particuliers. Les dépôts de professionnels ne sont pas acceptés.**

- 6. Un coupon est remis à chaque propriétaire du matériel déposé, afin de l'identifier lors du retrait ou paiement du matériel.**

*L'organisation est assurée par Vélo Tournefeuille, antenne de l'association « 2 Pieds 2 Roues » de Toulouse. Le porteur juridique et financier de l'opération est L'association 2 Pieds 2 Roues.

- 7. Les prix sont libres mais l'organisateur se réserve le droit de refuser la vente d'un matériel à un prix trop élevé.**

- 8. Dans le cadre de la vente, 10 % du prix de vente revient à l'organisation*. Le bénéfice de la bourse servira à financer les prochaines manifestations organisées par l'antenne Tournefeuille de l'association 2p2r (<http://2p2r.org/l-asso-10/antennes-locales/tournefeuille/>)**

- 9. L'association 2P2R règlera directement le montant de la vente par chèque ou espèce à la personne adulte lui rapportant le coupon correspondant au vélo vendu.**

- 10. Chaque matériel non vendu devra être récupéré par son propriétaire muni du coupon correspondant et cela jusqu'à 14h.**

- 11. Tout matériel non récupéré à 14h ne pourra être réclamé et deviendra la propriété de l'organisateur.**

- 12. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'accident survenant du fait du mauvais état d'un matériel ou vélo vendu en l'état par son intermédiaire.**

*L'organisation est assurée par Vélo Tournefeuille, antenne de l'association « 2 Pieds 2 Roues » de Toulouse. Le porteur juridique et financier de l'opération est L'association 2 Pieds 2 Roues.